

Contrat d'un site internet

Par sterco3

bonjour,

voilà je vous explique mon problème début mai je rencontrais une société pour me créer un site de vente à distance. un contrat a été établi et j'ai fait un chèque de 30% du montant total.

et deux jours après je les appelais pour savoir si ils avaient déposé le chèque bien évidemment cela était fait, à ce moment là je leur ai dit que je voulais me désister et il m'a répondu que ce n'était pas possible j'avais signé un contrat.

pour moi je pensais que l'on avait 7 jours pour ce désister donc j'ai envoyé un courrier avec accusé de réception et dans la foulée j'ai appelé le numéro qu'il y avait sur mon chéquier pour faire opposition, je suis tombé sur une personne qui m'a dit que je ne pouvais pas faire opposition par téléphone sur un chèque libellé donc je lui ai demandé comment je pouvais faire elle m'a répondu que j'avais 48 h pour faire opposition dans une agence. alors ce que j'ai fait je suis allé dans mon agence faire opposition j'explique au banquier la raison pour laquelle je voulais faire opposition il me répond que la raison ne le regarde pas et il me dit: vous me dites de faire opposition je fais opposition.

je suis reparti confiant sans me soucier de rien, quand à un mois plus tard je reçois une lettre d'un cabinet conseil me disant que j'avais enfreint la loi que le délai de rétractation était correcte mais il me dit que j'ai déclaré mon chèque volé chose qui est fautive c'est mon banquier qui l'a annulé, donc il me dit que je dois le contacter sinon il m'assigne en justice car la personne à qui j'ai fait le chèque a eu des problèmes de crédibilité par rapport à sa banque et que ça a créé un déséquilibre au niveau de sa trésorerie "problème de trésorerie je ne vois pas trop en quoi cela dit" et que ça a porté atteinte à son image de marque, donc il me demande d'honorer ce chèque et de poursuivre le contrat que j'ai signé.

je voulais savoir quels sont les problèmes que je risque? et est-il en droit de me demander d'honorer ce chèque et aussi d'honorer le contrat?

merci d'avance à tous ceux qui prendront la peine de me répondre car cela m'inquiète beaucoup.

Par Titeuf

Bonsoir.

Pouvez-vous me signaler de quel fournisseur de site s'agit-il ?

merci.

Si c'est le même que le mien, je pense que l'on peut faire quelque chose.